



SNIM 2026



Avenant N°1 aux Instructions de course

IC Art 20 - Contrôle de jauge et d'équipement

Ajouter :

20.4 Pour les J70 uniquement :

Suite au signalement de la Classe J70 et après son accord, l'article « IC 20.3 » ne s'applique pas pour certains J70 qui ne peuvent présenter de certificat de jauge.

Sont autorisés à courir les bateaux figurant sur la liste que la Classe a adressé au Comité de Course avant la clôture des inscriptions du jeudi 02/04. Ceci modifie la RCV 78.2.

Ces bateaux sont :

CIRRUSEVY	Jean-Pierre	LIANDIER
FULLSPEED	Lilou	PUDAL
JIVARO	Nicolas	DAVOUT
JOUR J	Béatrice	JOYAUD
VOG JUNIOR	Philippe	SZELLOS
Le J C'EST LE S	Matthieu	SORRIN
HORIZON	Valérie	BODILLARD

La Présidente du CC
Corinne AUBERT
p/o CC adjoint
Paul BASTARD

Affiché le 03/04/26 à 08.30